



ORGANISATION DU DÉPARTEMENT — ENVIRONNEMENT, DÉPLACEMENTS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La DGAA coordonne les actions en faveur de l'aménagement et du développement du territoire, de la préservation des ressources et du cadre de vie des habitants. Ses directions sont l'architecture, les bâtiments et les collèges (DABC), les transports (DT), l'aménagement et le développement des territoires (DADT), l'eau, l'environnement et l'agriculture (DEEA), les routes (DR).

Les grandes actions

- Construction de nouveaux collèges et entretien des 132 collèges (à la rentrée 2023) et 100 bâtiments départementaux,
- Entretien, exploitation et modernisation des 4 320 km de routes départementales,
- Gestion des 63 espaces naturels sensibles (ENS) départementaux,
- Pilotage de la politique départementale de l'eau,
- Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du Tzen 2, transport en commun en site propre, d'un montant de 180 M€,
- Organisation des transports scolaires, transport des personnes à mobilité réduite et aides sur les titres de transport,
- Politique contractuelle d'aide aux projets locaux : plus de 120 M€ de subventions versées aux collectivités grâce aux différents dispositifs,
- Coordination de l'ingénierie départementale à destination des collectivités seine-et-marnaises.

100

bâtiments départementaux

4 320 km

de routes départementales

63

espaces naturels sensibles (ENS)

+ 120

millions € subventions (projets locaux)

La DGAA en images



La DGAA en vidéo